

Département 2 : Les jeunes

Rappel du contexte :

Dans le cadre du plan de redéploiement des services de la Ville et du CPAS, il a été décidé la mise en place par le CPAS d'un département « enfance et jeunesse » destiné à mettre en œuvre des stratégies d'action coordonnées en vue de lutter contre le déterminisme social. Dans le cadre du redéploiement, ce département est renforcé par la reprise des structures d'accueil de la petite enfance de la Ville au sein du CPAS.

Le lien entre précarité sociale et intervention des services d'aide à la jeunesse a été de nombreuses fois établi. Cela signifie que les enfants et les jeunes qui grandissent dans des quartiers urbains dits défavorisés courent nettement plus de risques d'être confrontés un jour à une mesure d'aide à la jeunesse que ceux qui vivent dans des quartiers plus favorisés. Ils courent également plus de risque de décrochage scolaire, d'absence de qualification en fin d'obligation scolaire, de non accès à l'emploi et parfois de non accès aux allocations d'attente.

Pour le dire autrement, l'engagement dès le plus jeune âge dans un parcours bien involontaire de précarité, de décrochage scolaire, de fréquentations hasardeuses et parfois de petite délinquance fait courir davantage de risque de vivre à l'âge adulte des situations de chômage, de RIS, de risque d'exclusion sociale durable, bref de reproduire la situation familiale dans laquelle on a été baigné dans son enfance.

Les indicateurs de qualité de logement, de santé, de scolarité, d'emploi, de participation culturelle ou sportive qui sont utilisés dans ces études montrent clairement le lien avec l'appartenance socio-économique des parents, donc de la famille.

Le travail à mener est donc multidimensionnel. Il vise l'articulation entre les services généraux et spécialisés, l'intervention précoce dès la petite enfance voire avant la naissance, la mixité sociale, le désenclavement de certains quartiers, et plus largement la cohésion sociale. C'est un enjeu de société : il s'agit de mettre concrètement tout en œuvre pour que le principe d'égalité des chances soit autant que possible une réalité pour chaque enfant, dès son plus jeune âge.

Parallèlement à ce redéploiement des services, sur la base de l'article 53 du Décret du 4 mars 1991 de la Communauté française relatif à l'aide à la jeunesse, le Conseiller de l'aide à la jeunesse de Mons a sollicité notre Centre durant l'année 2010 pour mettre en place un comité de pilotage visant à entreprendre un travail de réalisation et d'accompagnement d'un protocole particulier entre l'aide à la jeunesse et le CPAS. L'objectif est principalement de développer des collaborations efficaces sur le terrain pour l'ensemble des problématiques communes aux services et pour les interventions complémentaires ou conjointes à mener au bénéfice du jeune et de sa famille.

Cette initiative concerne a priori les usagers au sens large du département, à savoir tous les enfants et jeunes qui sont concernés par les actions des services ou qui s'adressent à eux pour diverses demandes, c'est-à-dire pas uniquement ceux qui bénéficient du RIS.

Les différents services qui composent le département sont :

- Les structures d'accueil de la petite enfance : crèche de Mons, crèche « le nid douillet », crèche et MCAE de Jemappes (Fort Mahon), MCAE Cité P'tit, MCAE Bébé lune, SAEC ;
- L'AMO – Action en Milieu Ouvert « Ancrages » ;
- Le service jeunesse ;
- La Cité de l'enfance – SAAE et SAIE.

Objectifs généraux du département :

- Assurer la coordination et la complémentarité de l'ensemble des actions menées au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse, en vue de contribuer d'une part à la lutte concertée contre le déterminisme social et d'autre part à développer la qualité et la diversité du service au citoyen ;
- Participer au comité de pilotage CPAS-AJ dans l'objectif de : rechercher les convergences entre les actions menées par les services du CPAS et par ceux de l'aide à la jeunesse, identifier les articulations possibles, mettre en place les collaborations et les formaliser dans un protocole particulier de collaboration ;
- Assurer des actions variées de prévention précoce dans les divers milieux de vie des enfants et des jeunes (famille, école, accueil petite enfance, associatif, sport, culture...) avec nos partenaires de l'action sociale et de l'aide à la jeunesse ;
- Mettre en place avec ces mêmes partenaires des actions socioéducatives précoces dans ces divers milieux ;
- Améliorer la visibilité des services offerts auprès du réseau de partenaires et auprès de la population concernée, en identifiant plus précisément les interlocuteurs internes vis-à-vis de l'extérieur, en clarifiant les mécanismes de prise de décisions et en développant la communication ;
- Garantir une gestion financière efficace, la prise en compte des économies d'échelle et la gestion concertée des ressources matérielles, logistiques et humaines ;
- Détecter les besoins nouveaux, développer des projets innovants et rechercher des financements variés pour l'ensemble des actions à mettre en place.

Objectifs spécifiques :

- Axe socio-économique : favoriser la mise en commun des ressources de base nécessaires aux soins et à l'éducation des enfants (articles de puériculture, livre, mobilier, vêtements, jouets et jeux, matériel scolaire...) et renforcer ainsi l'utilisation durable de ces ressources ;

- Axe participation sociale et bien-être: favoriser pour chaque parent (et pour chaque jeune) la possibilité d'être acteur au sein d'un dispositif renforçant la participation sociale, où chacun a la possibilité de bénéficier de certains biens ou services et où chacun a la possibilité de contribuer selon ses moyens et ses compétences.

Principales avancées en 2011 :

- Intégration des crèches, MCAE et SAEC transférés de la Ville de Mons au 01/01/2011 dans le dispositif d'action sociale du CPAS ;
- Mise en œuvre de la gestion des principaux marchés de fournitures et services attribués début 2011 portant principalement sur les prestations alimentaires et la location et l'entretien des linges plats et vêtements de travail. Réflexions, analyses et mises en place des nouvelles procédures de travail avec les firmes désignées pour ces marchés ;
- Harmonisation des principales procédures administratives entre les structures issues de la Ville de Mons ou du service social du CPAS dans le cadre de la mise en place du département (Ex. gestion des ressources humaines - recrutement et remplacement- gestion financière-factures, dépenses diverses et recettes-, gestion de l'information, préparation des dossiers destinés aux instances décisionnelles du Centre - bureau permanent et CAS, gestion des courriers entrants et sortants... ;
- Mise en place du Conseil de département « enfance et jeunesse » regroupant tous les services concernés, définition des modalités de fonctionnement financier, administratif, logistique et de communication, première structuration d'une gestion partagée de l'information au travers d'une arborescence informatique spécifique... ;
- Affectation d'une assistante administrative au département « enfance et jeunesse » (depuis août 2011) afin d'assurer la liaison quotidienne entre les services du département, avec les services transversaux (GRH, gestion financière, informatique, technique...) et avec les Instances.

1. LES STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Depuis le 01/01/2011, le CPAS gère l'accueil de la petite enfance en coordonnant l'action des structures suivantes :

- Crèche de Mons, sise Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons ;
- Crèche de Jemappes, sise rue du Fort Mahon à 7012 Jemappes ;
- MCAE de Jemappes (même localisation que la crèche) ;
- Service des accueillantes encadrées conventionnées (y compris les co - accueillantes) (SAEC), sis Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons ;
- MCAE Cité p'tit, sise Avenue François André 20 à 7012 Jemappes ;
- MCAE Bébé Lune, sise Chaussée de Beaumont, 21 bloc7 à 7000 Mons.

Structures	Effectif (ETP)	Nbre de places	Nbre enfants accueillis	Taux d'occupation
Crèche de Mons	16	48	79	80,09 %
Crèche de JMP + MCAE	16	30 + 12	77	77,06 % + 85,95 %
Nid Douillet	13	36	54	95,66 %
Cité Ptit's	8,5	24	38	77,27 %
Bébé Lune	4,8	12	27	75,82 %
SAEC	3 Ass. Soc.	120	151	99,70 % (Prég.)
	13 Co-Accueillantes (Preg.)			
	14 Accueillantes à domicile		93	93,62 % (Acc. à dom.)
TOTAL	88,3	282	519	85,64 %

1.1 Les crèches

Une crèche a les particularités suivantes :

- Un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans ;
- Un milieu d'accueil ouvert au minimum 220 jours par an et 10 heures par jour ;
- Un milieu où la participation des parents des parents est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2,15 € et 30,40 €/jour).

Les normes prévues par l'ONE

- 1 puéricultrice / 7 enfants ;
- 1 infirmière / 48 places ;
- 0,5 assistante sociale / 48 places.

Le financement

Le financement de l'ONE est limité au personnel requis sur base des normes d'encadrement.

1.1.1 La crèche de Mons

La crèche de Mons est située en Centre Ville, rue Frère Orban. Elle dispose d'une capacité de 48 places et est ouverte de 7h à 18h.

Effectif : 16 ETP

- 1 infirmière
- 1 agent administratif
- 14 puéricultrices
- 2 auxiliaires professionnelles

78 enfants ont été accueillis dans la crèche (en 2010).

En 2011, 79 enfants ont été accueillis durant les 8 premiers mois.

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
En 2010	78	89,24 %
En 2011 (30/06/11)	79	80,09 %

Collaborations, activités organisées :

- Accueil de stagiaires puéricultrices de l'Ecole Provinciale de Nursing ;
- Accueil de stagiaires de l'école Don Bosco à Ghlin ;
- Excursion en août pour 4 enfants au parc Pairi Daiza ;
- Formation de nouvelles puéricultrices avec les CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes éducatives actives) ;
- Une journée pédagogique de formation au langage des signes pour bébé par une enseignante spécialisée (pour toutes les puéricultrices) ;
- Une journée de sensibilisation pour la prévention des lombalgies dans le secteur de la petite enfance (pour 3 puéricultrices) ;
- 2 demi-journées de dépistage de troubles visuels subsidiées et organisées par l'ONE, pour les enfants de 18 mois à 3 ans ;
- Fête de Noël organisée fin décembre avec distribution de cadeaux et accueil des parents.

Projets et perspectives 2012 :

- Mise en pratique de la formation sur le langage des signes ;
- Organisation de réunions de parents ;
- Formation Croix-Rouge à la réanimation et à la désobstruction.

1.1.2 La crèche de Jemappes

La crèche de Jemappes est située à la rue du Fort Mahon. Elle dispose d'une capacité de 30 places et est ouverte de 7h à 18h.

Effectif : 16 ETP

- 1 infirmière sociale
- 1 assistante sociale
- 13 puéricultrices
- 5 auxiliaires professionnelles

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
2010	58	83,36 %
2011 (30/08/11)	54	77,06 %

La crèche est complétée par une MCAE de 12 places.

Projets et perspectives 2012 :

- Formation gestion d'équipe (sur place) ;
- Collaboration plus étroite avec la bibliothèque de Jemappes ;
- Travail sur le projet pédagogique ;
- Aménagement d'un dortoir pour le groupe des « grands » ;
- Remise en peinture des locaux et isolation de certains locaux.

1.1.3 La crèche de Mons-Hyon « le nid douillet »

Depuis janvier 2011, notre nouvelle crèche a ouvert ses portes à Mons-Hyon. Elle a été intégrée au projet de l'Ile aux oiseaux.

Elle dispose d'une capacité de 36 places.

A court terme, elle sera accessible de 5h30 à 22h30, 6/7 j.

Effectif : 13 ETP

- 1 infirmière ;
- 10 puéricultrices ;
- 2 auxiliaires professionnelles.

Cette nouvelle crèche a été construite en respectant les **principes du développement durable** :

- Il s'agit d'un bâtiment « basse énergie » qui, en théorie, ne devrait consommer que 16 kW de puissance pour chauffer tout le bâtiment ; il est en effet notamment tenu compte des apports calorifiques dus à l'ensoleillement ;
- Elle dispose d'une pompe à chaleur air-eau + géothermie via 1.200m de tuyauteries posées au niveau des pieux de fondations. Cette pompe à chaleur sert à réchauffer l'air pulsé dans le bâtiment ;
- Le bâtiment est fortement isolé et complètement étanche. Le renouvellement d'air est assuré par une ventilation mécanique contrôlée à double flux, avec récupération de chaleur ;
- Les châssis en PVC sont munis de triples vitrages isolants ;
- Au niveau de la cuisine, un dispositif spécifique permet de récupérer de la chaleur sur les vapeurs de cuisson ;
- Le bâtiment dispose d'un adoucisseur d'eau via dispositif cathodique, sans sel, donc sans entretien durant +/- 10 ans ;
- Aucun dispositif de chauffage par le sol, ni par radiateur, n'est prévu ;
- Un dispositif de détection de présence dans les couloirs permet d'assurer l'éclairage des lieux uniquement lorsque nécessaire.

Nombre d'enfants accueillis en 2011 :

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
2010	-	-
2011 (30/08/11)	54	95,66 %

Collaborations, activités organisées :

- Stagiaires puéricultrices ou aspirante nursing venant de l'Enseignement Secondaire Paramédical de Mons ;
- Stagiaires puéricultrices venant de l'école Saint Joseph de Saint-Ghislain ;
- Collaboration avec la prison, l'ONE et ses conseillers pédagogiques, les bénévoles de la Croix-Rouge et le SAJ pour le bien-être d'un petit garçon de 24 mois qui habite à la prison de Mons avec sa maman incarcérée ;
- Visite de la bibliothèque de Jemappes, avec les + de 18 mois, et dépôt mensuel de caisses de livres pour les 0 – 3 ans ;
- Organisation d'ateliers gustatifs dans le service des grands ;
- Dépistage visuel gratuit ;
- Découverte de ... (fruits, légumes, ...) par des ateliers pédagogiques autour de produits ;
- Réunion avec les parents le 8 juin 2011 ;
- Animations au sein de la crèche par les puéricultrices et les enfants pour le carnaval, la chasse aux œufs dans le jardin, le Doudou, ... ;
- Saint Nicolas organisée dans une salle du CPAS à Hyon ;
- Formation de la responsable à « L'accueil des stagiaires » dans les milieux d'accueil de l'ONE ;
- Participation de 2 puéricultrices à la formation des pompiers ;
- Formation « Activités, inactivités ludiques » par l'ISBW à Chastres pour 2 puéricultrices (2 jours) ;
- Formation « Rythmes et comptines, des moments enchantés » par l'ISBW à Chastres pour 2 puéricultrices (2 jours) ;
- Formation « La communication non violente : un outil pour le dialogue et la coopération » par le RIEPP à Liège pour une puéricultrice et la responsable (4 jours) ;

- Formation « Les pleurs et colères des bébés et des jeunes enfants : comment les gérer ? » par l'EPE ;
- Réunion avec le responsable de chez API, ses collaborateurs et autres responsables des milieux d'accueil, écoles, architectes, parents, ...

1.2. Les MCAE

Normes :

Une MCAE « Maison Communale d'Accueil de l'Enfance » a les particularités suivantes:

- Un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans.
- Un milieu ouvert au minimum 220 jours par an et 10 heures par jour.
- Un milieu où la participation des parents est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2,15 € et 30,40 €/j.).

Les normes imposées par l'ONE :

Le personnel : 2,5 puéricultrices / 12 enfants + 0,25 assistante sociale / 12 enfants.

Les MCAE fonctionnent selon un projet pédagogique qui met en exergue des valeurs telles que développer l'autonomie et la socialisation. Ces valeurs sont conduites au rythme et dans le respect absolu de chaque enfant. Les projets pédagogiques doivent répondre au code de qualité des MCAE et sont périodiquement revus en fonction des exigences de l'ONE.

Depuis le 01/01/2011, le CPAS compte 3 MCAE :

- Bébé Lune située à Mons, ouverte de 7h à 18h – 12 places ;
- Cité p'tit située à Jemappes, ouverte de 5h30 à 22h30 – 24 places (cet horaire élargi sera bientôt transféré au « Nid Douillet » ;
- MCAE de Jemappes (Fort Mahon) – 12 places ;

La place des MCAE dans le réseau aide à la jeunesse et au sein des services internes du CPAS

Contrôlées et subventionnées par l'ONE, les 3 MCAE viennent compléter les services mis en place par le CPAS de Mons pour répondre aux besoins rencontrés en matière d'aide à la jeunesse et à l'enfance (action en milieu ouvert, service Jeunesse, service d'aide et d'intervention éducative, SAAE,...). Actuellement, les MCAE sont associées à un projet de collaboration active entre le CPAS, l'ONE et le SAJ. Ce projet tente de mettre en évidence les problèmes majeurs rencontrés par les professionnels et d'identifier les moyens d'y remédier.

1.2.1 La MCAE de Jemappes (Fort Mahon)

Adossée administrativement à la crèche de Jemappes, la MCAE complète utilement le dispositif d'accueil mis en place à la rue Fort Mahon.

Son activité et son organisation s'intègrent harmonieusement dans les actions mises en place par la direction et les équipes éducatives, à la satisfaction des familles qui lui confient leurs enfants depuis de nombreuses années déjà.

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2010	20	6,35 €	83,26 %
2011 (30/06/10)	23	6,35 €	85,95 %

1.2.2. La MCAE Cité P'tit

Notre milieu d'accueil a pour spécificité principale de favoriser l'intégration des enfants de personnes en insertion professionnelle. Notre soutien aux parents en insertion vise soit à leur permettre de suivre des formations ou de travailler tout en leur garantissant l'accueil de leur enfant soit à les intégrer à notre équipe (via les emplois d'insertion de type article 60§7).

Les derniers projets pédagogiques et plans qualités (2010-2012) de Cité p'tit sont les suivants :

- Favoriser la formation continuée ;
- Mener une réflexion sur une alimentation saine ;
- Soutenir la parentalité à travers 2 axes :
 - individuel (familiarisation, consolidation de la relation de confiance) ;
 - collectif (réunion de parents).

Effectif (8,5 ETP)

- 1 assistante sociale ;
- 7 puéricultrices ;
- 3 auxiliaires professionnelles.

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2010	31	13,05 €/jour	60,76 %
2011	38	11,42 €/jour	77,27 %

La population est mixée avec une majorité de familles monoparentales à faible ou moyen revenu. La proximité de la gare amène une population de navetteurs.

Spécificité et Perspectives

Comme signalé les années précédentes, notre MCAE est partenaire dans l'introduction d'un dossier « convergence » auprès du Fonds Social Européen. Notre projet, intitulé « **Accueil des p'tits Montois** » vise un soutien à l'insertion professionnelle des jeunes parents ; des places d'accueils sont ainsi réservées au sein de deux structures pour des enfants dont le parent entre dans un processus de réinsertion via des formations proposées par des opérateurs financés par le FSE.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la MCAE « Les petits fours ».

Il se déroulera jusque fin 2013.

1.2.3 La MCAE Bébé Lune

Notre milieu d'accueil a pour finalité principale de permettre aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles, tant psychologiquement que professionnellement, pour leurs occupations personnelles.

Il est à noter qu'une priorité donnée aux parents étudiant ou éprouvant des difficultés socio-économiques ou aux enfants présentant un handicap grave (aucune demande n'a été reçue à ce jour pour accueillir un enfant handicapé).

Effectif (4,8 ETP)

- 1 assistante sociale ;
- 6 puéricultrices.

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2010	25	15,89 €/jour	66,15 %
2011	27	16,70 €/jour	75,82 %

Les derniers projets pédagogiques et plans qualités (2010-2012) de Bébé lune sont les suivants :

- Favoriser la formation continuée ;
- Mener une réflexion sur une alimentation saine ;
- Mener une réflexion sur l'accueil des stagiaires afin de mieux concilier les exigences de l'école et notre projet d'accueil.

1.3 Les gardiennes encadrées

Les gardiennes encadrées ont les particularités suivantes :

- Un milieu d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans ;
- 10h/jour – 220 jours/an.

Les normes imposées par l'ONE

- La capacité est de 30 accueillantes à 4 places soit 120 places.

Le financement

- 1 assistante sociale / 20 accueillantes soit 1 ½ A.S ;
- Tarif ONE/jour/enfant payé par le parent ;
- 17,77 €/jour/enfant présent – taux journalier payé par les parents ;

Les accueillantes perçoivent une indemnité journalière.

Elles fournissent la totalité des aliments sauf les aliments diététiques.

Actuellement, 13 accueillantes travaillent à domicile et 14 travaillent dans les ex-prégardiennats.

1.3.1 Les co-accueillantes

Dans les ex – pré gardiennats, l'accueil est organisé selon des modalités particulières :

- Classe de délégation entre les 2 accueillantes, ce qui suppose un remplacement immédiat en cas de maladie d'une accueillante, et donc une réactivité optimale du département Ressource Humaine (sur base d'une réserve de recrutement actualisée) pour garantir la continuité du service ;
- Les co-accueillantes prestent dans 7 écoles ;
- Les charges liées à ces ouvertures en dehors des prestations scolaires (7 semaines en plus que les écoles) sont à supporter par le pouvoir organisateur ;
- Les repas sont à charge du pouvoir organisateur ;
- Les co-accueillantes sont payées en fonction des présences, ce qui induit des difficultés de maintenir certaines semaines d'ouverture.

Les co - accueillantes dans les écoles de la Ville de Mons.

Structures	Nbre enfants présents (au 09/11)	Familles monoparentales	Familles dont au – 1 des parents est sans emploi	Taux d'occupation
Cannoniers	19	8	16	98,37 %
Flénu	27	12	18	104,78 %
Cuesmes	20	10	10	95,03 %
Obourg	22	7	11	84,58 %
Rossignol	23	13	15	101,38 %
St-Denis	18	5	9	113,40 %
Villers	22	4	6	100,41 %

Le nombre d'enfants présents au moins 1 jour depuis janvier est de 151.

1.3.2 Les accueillantes à domicile

En ce qui concerne les 14 accueillantes, elles ont quant à elles accueilli 93 enfants à leur domicile (au 09/2011).

- Au niveau des accueillantes conventionnées, toute la réglementation se base sur la notion de travail à domicile et une relation individualisée à l'accueillante. Le pouvoir organisateur se voit dégagé de l'aspect organisationnel ;
- Au niveau des accueillantes, la gestion ONSS - APL est assurée par le service et non par le département des ressources humaines ;
- Dans les crèches, les MCAE, la plupart des enfants sont inscrits pour +/- 2 ans ½. Dans les pré gardiennats et SAC, la durée est de 1 an, ce qui induit un travail administratif important lié au turn-over plus important des enfants accueillis ;

- Dans les SAC*, les revenus des accueillantes sont directement liés aux présences des enfants... Absences, congés des enfants les pénalisent... De ce fait, afin d'être équitables, tous les enfants sont inscrits sur une grille commune, ce qui permet de partager équitablement les revenus des accueillantes au prorata du volume total des présences et des heures qu'elles ont chacune prestées réellement ;
- L'autorisation dans les SAC est octroyée à l'accueillante par le comité ONE à titre nominatif ;
- Dans les structures collectives, cette clause n'existe pas. L'ONE ne statue pas sur les personnes, c'est le CPAS qui est seul à procéder à l'engagement. Sur base de sa décision, un rapport social est soumis à l'ONE (qui se réunit 1x/an), ce qui retarde les engagements.
De plus, le statut d'accueillante étant peu attrayant... les formations rares... il n'est pas facile de les trouver.
Enfin, si le quota de 31 est acquis au moment du remplacement, le SAC doit demander une augmentation de sa capacité via un dossier de candidature au comité subrégional à Bruxelles.
- La difficulté en cas d'arrêt de l'accueillante. Le remplacement n'est pas aisé (prestation au -delà des 7h36, non délégation,...) et la continuité de l'accueil est essentiel pour les familles.

Perspectives

La capacité du S.A.E.C. est actuellement de 30 accueillantes.

En 2012, 5 postes d'accueillantes seront à pourvoir (accueillantes à domicile en fin d'activité). Ces postes doivent impérativement être pourvus afin de maintenir notre capacité et notre droit à la subsidiarité y afférent.

Nous assistons actuellement à une explosion des demandes sur Mons, principalement pour le centre Ville.

Considérant les nombreux projets de construction prévus sur l'entité montoise dans les prochaines années, la demande ne pourra qu'augmenter encore.

Les candidatures d'accueillantes conventionnées à domicile sont actuellement très faibles de façon généralisée en Communauté française. Par contre, le système de co-accueillante attire davantage de candidatures, surtout selon notre formule appliquée dans les pré gardiennats.

Sur cette base, une proposition raisonnable consisterait à pourvoir aux cinq postes qui seront disponibles par l'installation de deux duos de co-accueillantes et d'une accueillante à domicile. La réflexion sur les modalités d'implantation géographique et les travaux d'aménagement qui seraient nécessaires doit être menée rapidement afin de garantir durablement le maintien de notre capacité actuelle d'accueil.

2. L'ACTION EN MILIEU OUVERT « ANCRAGES »

L'AMO « Ancrages » s'inscrit en tant que service spécialisé de l'aide à la jeunesse et propose une aide préventive, émancipatrice et surtout non contraignante aux jeunes et aux familles de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Ce service a comme pouvoir organisateur le CPAS, situation assez rare dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Il est subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les frais de personnel, de fonctionnement et d'activités éducatives.

Effectif :

- 1 Coordinateur ;
- 2 Educateur A1 ;
- 1 assistante sociale.

Les interventions de l'AMO se répartissent entre aide individuelle, action collective et action communautaire.

2.1 L'aide individuelle

« Ancrages » propose aux enfants, aux jeunes ou à leur famille un lieu et un temps d'écoute, un espace de parole, d'orientation et d'accompagnement pour les aider à surmonter leurs difficultés d'ordre familial, socio économique, scolaire, administratif ou juridique.

L'équipe n'intervient que sur demande du jeune et/ou de sa famille et n'accepte aucun autre mandat que celui du jeune ou de sa famille : le travail social d'accompagnement ne peut se faire qu'avec l'accord et la collaboration du jeune et/ou de sa famille et dans le respect du code de déontologie des services de l'aide à la jeunesse (transparence, respect du secret professionnel, respect de la parole des jeunes,...).

Interventions réalisées :

11 nouvelles situations durant le 1^{er} semestre 2010, soit 29 situations familiales et 59 jeunes (26 filles et 33 garçons) de 0 à 19 ans.

8 suivis familiaux ont été clôturés lors du 1^{er} semestre 2010 (12 jeunes) pour différentes raisons.

2.2 Les activités communautaires

2.2.1 Le diagnostic social

Une analyse des différentes demandes a mis en évidence différentes thématiques :

- Au niveau de la vie familiale sociale
 - Désarroi des familles dans l'éducation des enfants ;
 - Perte de crédibilité des parents dans leur fonction parentale ;
 - Fragilisation de la famille.

- Au niveau de la vie quotidienne
 - Précarité générale dans tous les domaines de la vie qui affaiblit la fonction parentale ;
 - Manque de connaissance de certaines familles pour des actes élémentaires quotidiens.
- Au niveau de la compréhension de la législation, des institutions
 - Foisonnement d'intervenants dans une même famille ;
 - Morcellement de l'intervention et parfois concurrence entre les services.

Constat : Travail dans l'avenir pour aborder ces difficultés au sein d'Ancrages ou avec les autres A.M.O. de l'arrondissement.

- Au niveau des difficultés mises en évidence par les jeunes
 - Violence – maltraitance entre pairs ;
 - Relations tendues avec les parents ;
 - Difficultés personnelles ;
 - Peu d'intérêt pour l'école.

Ces différentes analyses doivent déboucher sur un projet communautaire global mais intégrant des réponses aux demandes des jeunes.

2.2.2 Le projet global

Un spectacle a été imaginé en collaboration avec le « théâtre des rues ». 14 jeunes de 8 à 17 ans y ont participé. Ceci a permis de créer un pont avec les réalités de leur quotidien. 2 représentations ont été organisées en présence des parents et d'autres intervenants. Il y eu un réel impact sur l'estime de soi et des autres.

D'autres actions ont été menées ou sont actuellement en préparation.

2.2.3 Les projets de prévention générale dans le cadre du CAAJ

Déconstruction des préjugés entre l'enseignement et l'aide à la jeunesse.

But : Plus de collaboration et une meilleure connaissance entre les services pour intervenir plus rapidement.

Place aux parents

But : Meilleure communication et une meilleure compréhension entre les élèves, enseignants, parents et l'aide à la jeunesse.

Perspectives

- Le projet pédagogique a été introduit ;
- Le diagnostic social a été élaboré ;
- Le service est en attente de son agrément afin de lui assurer la stabilité.

3. LE SERVICE JEUNESSE

Ses différentes missions :

- Accompagnement social des familles ;
- Droit au RIS des mineures enceintes et/ou avec enfants ;
- Aide sociale des mineurs d'âge ;
- Tutelle d'enfants mineurs.

Effectif :

- 1 Assistante sociale en chef ;
- 3 assistantes sociales.

3.1 Accompagnement social des familles

L'équipe intervient en première ligne dans le cadre de vie des familles qui se trouvent en difficultés avec leurs enfants :

- A la demande des jeunes ou des familles ;
- Sur interpellation des différents services sociaux du CPAS ;
- Sur interpellation de tout intervenant social.

Objectifs du service

Le Service jeunesse est un des « Services Spécialisés » de notre centre travaillant dans l'articulation du Curatif et du Préventif.

Ce service aborde et gère à la fois des problématiques d'ordre social telles que rencontrées au sein d'un CPAS et éducatives telles qu'énoncées dans le décret de l'Aide à la Jeunesse.

Il assure l'accompagnement psychosocial et éducatif des enfants et de leurs parents traversant des difficultés relationnelles touchant à la négligence ou à la maltraitance.

101 situations sont actuellement traitées.

3.2 Le droit au RIS des mineures enceintes et/ou avec enfants

Les mineures, par le fait d'être enceintes ou mères, sont automatiquement émancipées et bénéficient du RIS.

Cette année, 14 RIS ont été traités.

3.3 Assurer l'aide sociale des mineurs d'âge

Le service est confronté à des jeunes demandeurs d'aide sociale « en crise » dans leur milieu de vie et en quête d'autonomie.

Le service traite les demandes au cas par cas et en fonction de la problématique.

Le service travaille en articulation avec les services du réseau d'aide à la jeunesse.

3.4 Tutelle d'enfants mineurs

Tout mineur d'âge à l'égard duquel personne n'est investi de l'autorité parentale ou n'exerce la tutelle ou la garde matérielle est confié au CPAS.

Un nouveau dossier de tutelle a été traité jusqu'à présent en 2011.

Les actions du service cette année :

- Vacances des enfants des familles suivies dans le cadre de l'aide générale, du service jeunesse, des services du CPAS ;
- Saint-Nicolas et fêtes de fin d'année pour les enfants des usagers de notre Centre ;
- Opération « été solidaire, je suis partenaire » ;
- Collaborations externes :
 - Réseau enfance et jeunesse du Grand Mons ;
 - Travailleurs médico- social de l'ONE ;
 - Service de prévention de Cuesmes – Epinlieu ;
 - S.A.J.

4. LA CITE DE L'ENFANCE « LE ROPIEUR »

La Cité de l'Enfance « LE ROPIEUR » est une institution publique d'Aide à la Jeunesse gérée par le Centre Public d'Action Sociale de Mons et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette institution montoise existe depuis près de quarante ans. Elle est l'héritière des initiatives publiques en faveur de l'enfance menées par la Ville de Mons depuis des lustres.

L'action sociale et surtout l'action sociale publique a la difficile mission d'évoluer en fonction du déplacement des besoins sociaux, voire même d'anticiper cette évolution afin d'y répondre de manière adéquate. La Cité de l'Enfance n'échappe pas à ce constat et le projet pédagogique initial, novateur au début des années 70, a bénéficié d'importantes actualisations. En 2003, les actions menées par la Cité ont bénéficié d'un nouvel agrément qui a permis de consolider et de pérenniser la structure.

Aujourd'hui, au travers de ses deux services agréés (SAAE Le Ropieur et SAIE Point d'Appui), la Cité de l'Enfance encadre en permanence une centaine de jeunes et leurs familles.

Au travers de ces projets d'hébergement ou d'intervention dans le milieu de vie, l'objectif de la Cité de l'Enfance « LE ROPIEUR » est de favoriser à terme le développement optimal du jeune dans sa famille ou dans son milieu de vie d'origine en respectant son système de valeur, ses croyances, son contexte socio-économique, son potentiel personnel. Cette démarche doit permettre l'émergence de l'individu comme sujet actif et non comme objet de prise en charge. Ainsi, le personnel éducatif met tout mettre en œuvre pour que ces jeunes, en dépit des difficultés importantes qu'ils ont traversées, puissent s'épanouir librement et s'assumer pleinement au moment de leur passage dans la vie adulte.

4.1. Les projets Pédagogiques de la Cité de l'Enfance se développent selon deux axes :

- **Le service résidentiel**: Service d'Accueil et d'Aide Educative (SAAE) ;
- **SAAE Le Ropieur** : Tremplin (Pavillon 2), Escale (Pavillon 3), Envol (Pavillon 6).

Agrément : Tremplin : 15 prises en charge mixtes de 0-12 ans.
 Escalé : 15 prises en charge mixtes de 0-18 ans
 Envol : 21 prises en charge de 12-18 ans (filles).

Mandats : 6 mois max renouvelable 1X max.

Normes de subside pour 51 situations : 3 directeurs, 21,5 éducateurs (dont 1 coordinateur), 1,5 psychosocial, 1,5 administratif, 5 techniques

- L'unité de vie pour enfants âgés de 0 à 12 ans « Tremplin »
 Accueil des enfants victimes de maltraitance ou dont on suspecte l'existence, sur base d'un accord précis entre les mandants (SAJ, SPJ) la famille et l'institution.
- L'unité de vie pour jeunes âgés de 12 à 18 ans « l'Envol »
Le projet consiste à préparer le jeune à affronter son avenir soit par:
 - une réinsertion familiale ;
 - une mise en autonomie.

Deux structures pré - autonomies aménagées à l'étage de deux pavillons, indépendantes des unités de vie.

Chacun peut accueillir trois adolescent(es). Ces structures favoriseront l'installation en autonomie.

- L'unité de vie pour enfants âgés de 0 à 18 ans « l'Escalé »
 Le projet consiste à optimiser le développement de l'enfant en lui offrant un climat sécurisant et structurant. Cette unité de vie permet de réunir les fratries.

Principaux indicateurs de l'activité SAAE

SAAE : Accueil interne					
Mois	MAXIMUM	Journées DAAJ*	Taux d'occupation	Journées DAAJ*	Taux d'occupation
		2010		2011	
Janvier	1581	1643	103,92 %	1653	104,55 %
Février	1479	1456	98,44 %	1583	110,85 %
Mars	1581	1612	101,96 %	1718	108,66 %
Avril	1530	1620	105,88 %	1674	109,41 %
Mai	1581	1643	103,92 %	1732	109,55 %
Juin	1530	1530	100,00 %	1671	109,21 %
Juillet	1581	1550	98,04 %	1643	103,92 %
Août	1581	1612	101,96 %	1646	104,11 %
Septembre	1530	1560	101,96 %	1600	104,57 %
Octobre	1581	1767	111,76 %		
Novembre	1530	1564	102,22 %		
Décembre	1581	1605	101,51 %		

* Direction administration et aide à la jeunesse

4.2. Le travail en milieu de vie : Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE)

SAIE : Point d'Appui (Pavillon 5)

Agrément : 24 prises en charge 0-18 ans

Mandats : 6 mois max renouvelable.

Normes de subsidiation pour 24 situations : 1 coordinateur, 1 psychosocial, 1 administratif, 2 techniques, 5,5 éducateurs.

L'objectif est de créer un espace de parole et d'action éducative en partant des compétences des parents et des enfants dans leur réalité afin de développer un partenariat actif.

Les moyens mis en œuvre :

- L'élaboration du contrat d'aide
Les parents et enfants participent dès le premier contact avec les mandants à l'élaboration du contrat d'aide.
Il définit leurs responsabilités en tenant compte de :
 - Leur système de valeurs ;
 - Leurs croyances ;
 - Leur contexte socio-économique ;
 - Leur développement personnel...

- La mise en œuvre du partenariat avec le jeune et la famille
Les intervenants accompagnent le jeune et sa famille dans leurs difficultés d'être au quotidien. Les objectifs du partenariat sont de faciliter la découverte personnelle ou reconnaître sa responsabilité dans le fonctionnement familial, de susciter le changement en termes d'expériences plus facilement intégrées car venant d'une découverte personnelle.
Simultanément à ce travail de parole, les intervenants accompagnent le jeune et la famille en posant des actes éducatifs.
Toujours en partenariat, et accompagnant la famille, les intervenants feront appel au réseau en fonction de la demande et des besoins (école, quartier, club sportif, association de loisirs, de culture, bibliothèque, mouvement de jeunesse).

Le but est de vivre des expériences extra familiales.

Les intervenants créeront un espace de coordination afin d'établir un partenariat avec les différents services qui aident la famille et le jeune (CPMS, CPAS, ONE, Centre de guidance, AMO,...)

Principaux indicateurs de l'activité SAIE**Les statistiques d'occupation du service d'accueil et d'intervention éducative**

SAIE : Interventions extérieures					
Mois	MAXIMUM	Journées DAAJ*	Taux d'occupation	Journées DAAJ*	Taux d'occupation
		2010		2011	
Janvier	744	698	93,82 %	749	100,67 %
Février	672	692	102,98 %	681	101,34 %
Mars	744	829	111,42 %	739	99,33 %
Avril	720	813	112,92 %	780	108,33 %
Mai	744	819	110,08 %	888	119,35 %
Juin	720	757	105,14 %	851	118,19 %
Juillet	744	794	106,72 %	865	116,26 %
Août	744	775	104,17 %	846	113,71 %
Septembre	720	758	105,25 %		
Octobre	744	831	111,69 %		
Novembre	720	721	100,14 %		
Décembre	744	756	101,61 %		

* Direction administration et aide à la jeunesse